

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 AVRIL 2017

## COMPTE RENDU

Séance du JEUDI 06 AVRIL 2017  
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire la Commune de CHINON  
Date de la convocation : vendredi 31 mars 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 29

### **SONT PRESENTS :**

M. DUPONT, Président,

M. BOUSSIQUET, Mme GENET, M. DAMMERY, Mme RAIMOND-PAVERO, Mme LAMBERT, M. MARTINEAU (du 2017-029 à 2017-031 inclus), Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoints

M. SCHUBNEL, Mme RICHER, M. PELLOT, M. NARDI, Mme GACHET, M. DUCHESNE, M. BERTRAND, M. MARCQ, Mme LUMEAU, M. CHRETIEN, Mme BOURGEOIS, Mme DELAGARDE, Mme AOUILLE, M. SICOT, Conseillers Municipaux.

### **ONT DONNE PROCURATION :**

M. MARTINEAU	à	M. DUCHESNE (à compter du 2017-032)
M. GUILLARD	à	M. DAMMERY
M. NORTIER	à	Mme RAIMOND PAVERO
M. PLOUZEAU	à	M. BOUSSIQUET
Mme FRANZELLA-SCHOOS	à	Mme LUMEAU
Mme MERCIER	à	Mme GENET
M. AUCLIN	à	M. le Maire

### **ABSENTE EXCUSEE :**

Mme CHOUTEAU

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BOURGEOIS

# **ORDRE DU JOUR**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

2017-029 Représentation au sein des organismes extérieurs : modification du représentant au Conseil de Surveillance du CHC

## **DEVELOPPEMENT CULTUREL**

2017-030 Convention de partenariat avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour le pass 2 sites pour 2017

2017-031 Autorisation de réception de chèques de caution des locations de la salle l'Abattoir

## **FINANCES**

2017-032 Approbation du Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier Principal

2017-033 Approbation du Compte Administratif 2016

2017-034 Affectation des résultats du Compte Administratif 2016

2017-035 Vote des taux d'imposition pour l'année 2017

2017-036 Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

2017-037 Versement d'une subvention exceptionnelle au Collège Jean Zay

## **PERSONNEL**

2017-038 Modification du régime indemnitaire

## **URBANISME - AFFAIRES FONCIERES**

2017-039 Classement dans le domaine public parcelle AT 339 rue Paul Huet

2017-040 Dénomination d'une voie « impasse de la Fuye »

2017-041 Dénomination d'une voie « rue Joseph Cugnot »

## **CONTRATS-CONVENTIONS**

2017-042 Convention avec la Compagnie de Navigation Vienne-Loire d'utilisation provisoire d'une structure d'accès à la rivière « Vienne » à la pointe du camping

## **INTERCOMMUNALITE**

2017-043 Aménagement numérique sur le territoire de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : adhésion de la CC-CVL au SMO Val de Loire Numérique

## **DECISIONS**

Le jeudi 6 avril 2017, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme BOURGEOIS est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Le Conseil Municipal, après vote à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** M. Jean-Marc NARDI, nouveau délégué de la Ville de CHINON pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Chinonais.

## **DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour le pass 2 sites 2017,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la culture à signer ladite convention,,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

- **APPROUVE** la convention entre la Ville de Chinon et la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire ayant pour objet de définir les modalités de gestion des chèques de caution de la salle l'Abattoir,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la culture à signer la convention.

## **FINANCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 établi par Madame la Trésorière Principale.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 – Budget Général de la Ville.

- **AFFECTE** le résultat de la section de Fonctionnement d'un montant de 2 861 781,01 euros comme suit :

\*Affectation de 2 453 532,34 euros pour couvrir le déficit d'investissement. Cette somme sera inscrite à l'article 1068 en recettes d'investissement au budget 2017 et fera l'objet d'un titre de recettes.

\*Report du reliquat de 408 248,67 euros en recettes de fonctionnement au chapitre 002.

- **APPROUVE** pour 2017 les taux d'imposition, identiques à ceux de 2016, ainsi :

- *Taxe d'habitation* : 18.22 %
- *Foncier bâti* : 28.25 %
- *Foncier non bâti* : 71.85 %

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des 8 adjoints et des 4 conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation sur la base du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 345 euros au Collège Jean Zay,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

## **PERSONNEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **MODIFIE** le paragraphe « 2 Le complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel » de la délibération 2016-201 portant sur le régime indemnitaire.

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **CLASSE** dans le domaine public communal la parcelle AT n°339,

- **DIT** que cette décision sera transmise au bureau des hypothèques du Centre des Impôts de Chinon pour mise en conformité du cadastre,

- **DIT** que les frais liés à ce classement seront à la charge de la Ville de Chinon,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint délégué à signer l'acte de rétrocession et tous les documents correspondants.

- **APPROUVE** la dénomination de la voie nouvelle : « Impasse de la Fuye »,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint délégué à signer tous les documents correspondants.

- **APPROUVE** la dénomination de la voie nouvelle : « Rue Joseph Cugnot »,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint délégué à signer tous les documents correspondants.

## **CONTRATS-CONVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec la Compagnie de Navigation Vienne Loire pour l'utilisation provisoire d'une structure d'accès à la rivière Vienne pour l'organisation de promenades en bateau,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, Adjoint à la signer au nom de la Ville.

## **INTERCOMMUNALITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITÉ** :

- *AUTORISE la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et à adhérer au syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique.*

## **DECISIONS**

### **Décision n° 2017-004 du 5 janvier 2017: Convention de mise à disposition de la salle b de l'Ancien Collège à l'association Le Cercle Hispanique**

Est conclue avec l'Association « Le Cercle Hispanique » une convention de mise à disposition de la salle B de l'Ancien Collège – Place de l'Ancien Collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour une période égale, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 années.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

### **Décision n° 2017-010 du 28 février 2017: Convention de mise à disposition d'une salle à l'Amicale du personnel communal**

Est conclue avec l'Amicale du personnel communal une convention de mise à disposition d'une salle de stockage située au rez de chaussée de la Maison de quartier Pierre Mendès France.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour une période égale, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 années.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

### **Décision n° 2017-011 du 2 mars 2017: Convention d'exploitation d'une calèche entre la Ville de CHINON et les Attelages de Villandry**

Est conclue avec Monsieur Daniel CRETAULT et Madame Fanny DUBUS, co-gérants de la SCEA « les Attelages de Villandry », les Petites Rivières, 37510 VILLANDRY, une convention d'exploitation d'une calèche sur le territoire de la commune de CHINON pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 Décembre 2017.

Les conditions d'exploitation, itinéraires, horaires, stationnement, tarifs, sont contenues dans la convention.

### **Décision n° 2017-012 du 8 mars 2017: Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à la Mission Locale de Chinon**

Vu la demande de mise à disposition de locaux présentée par la Mission Locale de Chinon pour un stage sportif,

Est conclue avec la Mission Locale de Chinon une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond Bourdon.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 17 mars 2017 de 9 h 00 à 17 h 00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

### **Décision n° 2017-013 du 13 mars 2017: Convention de mise à disposition d'un emplacement avec la Société BEFOM pour l'installation d'un panneau infoguide devant l'office de tourisme**

Vu la demande d'emplacement présentée par la Société BEFOM pour la mise en place d'un panneau d'information infoguide devant l'Office de tourisme de Chinon, à l'angle de la rue Rabelais et de la place du Général de Gaulle,

Vu que cette installation est conforme aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes,

Est conclue avec la Société BEFOM une convention de mise à disposition d'un emplacement pour la mise en place d'un panneau d'information infoguide devant l'Office de tourisme de Chinon, situé à l'angle de la rue Rabelais et de la place du Général de Gaulle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de 6 ans. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour une période égale.

Les conditions d'occupation et d'installation sont contenues dans la convention.

**Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :**

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
02/03/2017	SMACL	Assurance auto collaborateur élus et agents	1 033,54 € TTC /an	Du 01/04/2017 au 31/12/2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Date de publication : - 7 AVR. 2017

Certifié conforme,  
Le Maire,

The image shows a blue ink signature and an official circular seal. The seal features a central emblem with a sun and a castle, surrounded by the text "MAIRIE DE CHINON" and "(1.-8.-L.)".

Jean-Luc DUPONT.